

# LA POLITIQUE FAMILIALE DE VERDUN

## Verdun : **Le choix naturel des familles**

Un choix de vie, un art de vivre... en famille

---

Version originale:           Adoptée le 10 décembre 1996  
                                      Résolution du conseil 96-12-0727

Version modifiée :         Adoptée le 1<sup>er</sup> mai 2007  
                                      Résolution du conseil d'arrondissement n<sup>o</sup>

---

## Table des matières

|  |     |
|--|-----|
| Définition de la famille .....                           | i   |
| Mot du maire.....  | ii  |
| Mot du responsable du Comité famille .....               | iii |
| L'arrondissement de Verdun, un milieu de vie .....       | iv  |
| Introduction .....                                       | 1   |
| Portrait des familles verdunoises.....                   | 2   |
| Les six domaines d'intervention .....                    | 3   |
| 1. L'habitation.....                                     | 3   |
| 2. La sécurité et le sentiment de sécurité .....         | 4   |
| 3. La vie communautaire.....                             | 5   |
| 4. Les sports, les loisirs, les arts et la culture ..... | 6   |
| 5. L'environnement .....                                 | 7   |
| 6. Les communications .....                              | 8   |
| Conclusion .....   | 9   |
| Bibliographie .....                                      | 9   |
| Remerciements.....                                       | 10  |

## Définition de la famille

**« La famille est définie comme la cellule de base de notre société et le lieu premier d'apprentissage et de socialisation des individus.**

**Cette relation parent(s) – enfant(s) se traduit dans notre société d'aujourd'hui par différents modèles : le modèle traditionnel, la famille monoparentale et la famille recomposée.**

**La famille comprend au moins un enfant et un parent. »**

Définition inspirée du *Conseil de la famille* et des définitions adoptées par cinq arrondissements de Montréal.

## **Message du maire**

Chers Verdunoises, chers Verdunois,

Soucieux de mieux s'adapter aux réalités et aux besoins de la population en regard de la famille, l'arrondissement de Verdun a repensé sa politique familiale de 1996. À l'époque, Verdun faisait figure de pionnier en créant une politique qui soit à l'écoute du fondement même de sa population.

En actualisant sa politique familiale, l'arrondissement de Verdun veut continuer à contribuer au mieux-être des familles. Aussi, le Conseil a mandaté un comité pour tenir compte des nouveaux besoins des familles d'aujourd'hui : ceux des familles monoparentales, des familles recomposées et des familles intergénérationnelles, et aussi ceux liés à l'intégration des communautés ethnoculturelles.

Fier de vous présenter le fruit de cette réflexion, je vous invite à lire cette nouvelle politique qui aura certainement des effets concrets sur le quotidien des familles qui nous entourent. À nous de saisir l'occasion pour former un réseau social plus fort qui puisse soutenir autant la famille que les individus qui la composent. À nous de former une société plus harmonieuse.

Le maire de l'arrondissement,

Claude Trudel

## Mot du responsable du Comité famille

Madame, Monsieur,

La première politique familiale de Verdun date déjà de plus de dix ans. Cette initiative témoignait de la volonté de la municipalité d'alors de considérer les besoins des familles en fonction des principales sphères de leur quotidien. Cette politique, qui avait reçu un accueil des plus favorables, s'est depuis avérée un outil indispensable pour orienter nos actions dans ce créneau.

Le nouveau contexte municipal, soit la fusion de la Ville de Verdun à la Ville de Montréal, nous donne l'occasion de procéder à la refonte de cette politique. De plus, les besoins des familles ayant évolué avec le temps, nous voulions pousser encore plus loin les initiatives de partenariat entre les différents organismes locaux et les services offerts par l'arrondissement.

C'est avec cette perspective que le Comité famille s'est donné comme mission, qu'à Verdun, la famille demeure la base de notre société où l'on y apprend les valeurs fondamentales que sont le savoir être et le savoir-faire. Nous voulons que la politique familiale de Verdun soit enveloppée des valeurs dispensées par les familles que sont, notamment, la générosité, le partage, l'entraide, la solidarité, la chaleur et la bonté.

Pour les familles qui y habitent, l'arrondissement de Verdun présente un cadre de vie exceptionnel. Nous désirons, par cette politique, nous assurer de maintenir chez nous ces cellules familiales existantes tout en favorisant l'émergence de nouvelles familles. Je suis persuadé que la refonte de notre politique familiale contribuera à l'atteinte de cet objectif.

Bonne lecture.

Alain Tassé,  
Conseiller municipal  
District de Desmarchais-Crawford

## L'arrondissement de Verdun, un milieu de vie

### **Renseignements généraux**

- Population : 66 078 résidants (mars 2007)
- Superficie du territoire : 9,8 km<sup>2</sup>
- Milieu de vie paisible et empreint de nature, situé à moins de dix minutes du centre-ville de Montréal
- Trois stations de métro de la Société de transport de Montréal
- Parc linéaire de 15 km bordant le fleuve Saint-Laurent
- Réseau de pistes cyclables et multifonctionnelles de plus de 25 km, raccordé aux grands axes cyclables
- Arrondissement à vocation résidentielle composé de trois quartiers distincts : Desmarçais–Crawford, Wellington–de L'Église et L'Île-des-Sœurs
- Plus de 5 000 emplois dans le domaine de la santé

### **Profil de l'arrondissement**

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,8 km<sup>2</sup>. L'arrondissement est bordé au nord par l'autoroute 15, à l'ouest par le canal de l'Aqueduc, au sud par l'arrondissement de LaSalle et à l'est par le fleuve Saint-Laurent. L'omniprésence du fleuve, ses 15 kilomètres de berges luxuriantes et son réseau exceptionnel de pistes cyclables et pédestres constituent une richesse incontestable et fort prisée de Verdun.

En mars 2007, l'arrondissement compte un peu plus de 66 000 personnes. La population a connu une croissance parmi les plus fortes de l'agglomération de Montréal depuis les cinq dernières années, soit augmentation de l'ordre de 9,1 %. Les francophones y représentent environ 68 % de la population. La proportion de personnes parlant une langue autre que le français ou l'anglais totalise presque 14 % et est en progression constante.

Sur le plan social, Verdun est un arrondissement hétérogène où l'on trouve presque autant de ménages à très hauts revenus que de familles à revenus moyens ou de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, et presque autant de personnes habitant seules que de personnes vivant en couple ou en famille.

Verdun est hautement réputé pour sa capacité de rassembler les acteurs locaux dans le but d'améliorer la qualité de vie de la collectivité. Le développement local s'avère un véritable succès et son exemple est cité partout au Québec. À ce chapitre, la présence de plusieurs tables de concertation dans divers champs d'activités permet aux citoyens de se mobiliser autour de causes communes et d'intervenir pour encourager l'inclusion de tous. De plus, la présence d'entreprises de prestige et d'établissements spécialisés, notamment l'Hôpital de Verdun, l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, le Groupe Pages Jaunes, l'Auditorium de Verdun, l'École de cirque de Verdun et, dès 2008, Bell Canada, favorise le rayonnement des activités de l'arrondissement.

En ce qui a trait aux infrastructures urbaines, Verdun dispose d'une gestion globale et intégrée. L'arrondissement se distingue par des efforts soutenus qui visent clairement le développement d'une expertise en cette matière. La proximité du centre des affaires de Montréal, l'excellente desserte par le réseau du métro et la qualité du bâti favorisent la vocation résidentielle de l'arrondissement.

La présence dans Verdun du poste de quartier (PDQ) 16 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de même que l'existence du service de Surveillance du territoire de l'arrondissement contribuent à accroître le sentiment de sécurité des citoyens. Au chapitre des graffitis, l'audacieux programme de Verdun, reconnu comme un modèle à l'échelle montréalaise, vise l'élimination des dessins au fur et à mesure de leur apparition.

Des services de loisirs et culturels diversifiés et de grande qualité sont offerts à toutes les clientèles de l'arrondissement. L'administration entend aussi poursuivre ses efforts pour maintenir ou développer son parc d'équipements récréatifs et sportifs ainsi que les accès au plan d'eau. Enfin, par sa vision et ses actions, Verdun fait preuve d'un intérêt majeur et de leadership pour la préservation de l'environnement, comme en témoigne entre autres la primeur de l'adoption d'une servitude de conservation pour le Domaine Saint-Paul et le Lac des Battures, dans le quartier de L'Île-des-Sœurs. La planification dans ce domaine, établie en collaboration avec des professionnels, est garante d'un développement harmonieux et respectueux du milieu, de la faune et de la flore.

## **Introduction**

L'arrondissement de Verdun dispose d'une politique familiale depuis maintenant plus de dix ans. Avec la modernisation de l'arrondissement, il s'avérait nécessaire de la remettre au goût du jour en tenant compte des nouvelles réalités des familles. Pour ce faire, les promoteurs de ce projet ont d'abord invité des intervenants du milieu à formuler des recommandations sur les principaux enjeux de la politique, puis ils ont constitué un comité qui s'est chargé de l'élaboration de la politique en tenant compte de ces commentaires.

Le comité était principalement composé de deux élus de l'arrondissement dont le responsable du dossier famille, de différents intervenants d'associations du milieu, de deux fonctionnaires de l'arrondissement ainsi que d'un membre de l'équipe du Secrétariat du Sommet de Montréal. Les membres ont d'abord effectué un travail d'analyse de six thèmes représentant les grands domaines d'intervention, soit l'habitation, la sécurité et le sentiment de sécurité, la vie communautaire, les sports, les loisirs, les arts et la culture, l'environnement et les communications. Par la suite, des actions prioritaires à mettre de l'avant au cours des prochaines années, seront ciblées dans le cadre d'un plan d'action triennal. Ce plan sera annexé à la politique familiale et sera revu annuellement.

L'arrondissement de Verdun s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour maintenir les familles sur son territoire et pour inviter de nouvelles familles à venir s'y installer. En 2001, Verdun comptait près de 16 000 familles et l'on vise à en accueillir de nouvelles. En plus de se doter d'un plan d'action triennal qui sera élaboré et revu chaque année, l'arrondissement mise sur ses nombreux atouts, notamment la qualité de son milieu de vie, son milieu communautaire dynamique, la diversité et la proximité de ses services.

## Portrait des familles verdunoises

En 2001, on retrouvait 15 930 familles dans l'arrondissement de Verdun, dont 77 % étaient des familles avec conjoints et 23 % des familles monoparentales. La taille moyenne des familles de l'arrondissement était de 2,7 personnes, avec en moyenne 0,9 enfant par famille.

| CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES         | 1996   | RÉPARTITION 2001 | 2001   |
|---------------------------------------|--------|------------------|--------|
| Nombre de familles                    | 15 700 | 100 %            | 15 930 |
| Familles avec conjoints               | 11 810 | 77 %             | 12 205 |
| Familles monoparentales               | 3 885  | 23 %             | 3 730  |
| Nombre moyen de personnes par famille | 2,7    | –                | 2,7    |
| Nombre moyen d'enfants par famille    | 0,9    | –                | 0,9    |

La famille type de Verdun pouvait compter, en 2001, sur un revenu moyen de 65 794 \$. La proportion de familles vivant sous le seuil de faibles revenus comptait pour 32 % de l'ensemble de la population de l'arrondissement, en diminution depuis 1996 (38 %). Il est à noter que la présence de L'Île-des-Soeurs sur le territoire de Verdun vient atténuer l'ampleur du phénomène.

| REVENUS MOYENS DE LA POPULATION | 1996      | 2001      |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Revenu familial moyen           | 48 920 \$ | 65 794 \$ |
| Population à faibles revenus %  | 38 %      | 32 %      |

L'arrondissement comptait, en 2001, 30 % de propriétaires. Le parc de logements y est relativement ancien puisque 39 % des logements ont été construits avant 1946. Quelque 4 % des unités de logement de Verdun ont été construites depuis 1991. Les maisons individuelles comptaient pour 3 % du bâti.

Dans la catégorie des logements abordables, l'arrondissement comptait 660 unités de HLM et 403 unités sous forme de coopératives. Pour 44 % des locataires, le loyer brut représentait plus de 30 % du revenu.

Depuis 10 ans à Verdun, le nombre de logements occupés par le propriétaire a augmenté, passant de 7 525 à 8 855, comparativement au nombre de logements loués, qui a connu une diminution, soit de 21 245 à 20 770. Par ailleurs, le nombre moyen de pièces par logement a aussi augmenté, ce qui démontre l'engagement de l'arrondissement de Verdun à offrir des logements répondant aux besoins des familles.

| HABITATION                           | 1996   | %     | 2001   |
|--------------------------------------|--------|-------|--------|
| Nombre de logements possédés         | 7 525  | 30 %  | 8 855  |
| Nombre de logements loués            | 21 245 | 70 %  | 20 775 |
| Nombre total de logements            | 28 770 | 100 % | 29 625 |
| Nombre moyen de pièces par logements | 4,8    | –     | 4,9    |

## Les six domaines d'intervention

### 1. L'HABITATION

Verdun offre un milieu de vie traditionnellement orienté vers la résidence familiale. Dans un contexte où la vie en banlieue présente des difficultés grandissantes, les caractéristiques avantageuses de Verdun sur le plan du transport collectif, des espaces récréatifs, des équipements communautaires et de la proximité des grands centres de services contribuent à lui conférer un excellent positionnement sur le marché résidentiel montréalais. Conséquemment, l'arrondissement a la volonté de maintenir et de promouvoir une grande variété de produits dans le domaine de l'habitation (logements locatifs, logements sociaux, logements coopératifs, condos, maisons unifamiliales, maisons en rangée, etc.). De plus, l'arrondissement entend travailler à consolider la vocation résidentielle et familiale de Verdun en favorisant le développement de nouveaux commerces et services de proximité, nécessaires à la qualité de vie résidentielle.

Inspiré du *Plan d'urbanisme de Montréal. Arrondissement de Verdun*, juin 2005, page 7.

#### 1.1 Amélioration de la qualité de vie des résidents :

- 1.1.1 Augmenter l'offre de logements sociaux et communautaires;
- 1.1.2 Promouvoir et stimuler la création, à partir du bâti existant, de logements sociaux, de logements abordables ou de coopératives d'habitation;
- 1.1.3 Intervenir de façon concertée afin de contrer les problèmes de sécurité et de salubrité des logements.

#### 1.2 Intégration de logements aux dimensions adaptées pour les familles :

- 1.2.1 Inciter les promoteurs à offrir des logements correspondant aux besoins des familles;
- 1.2.2 Encourager la transformation ou le regroupement de deux logements de façon à offrir des aménagements recherchés par les divers types de familles;
- 1.2.3 Sensibiliser les propriétaires à l'importance de loger les familles;
- 1.2.4 Encourager la construction de logements adaptables aux personnes à mobilité réduite.

#### 1.3 Mise en valeur auprès des familles locataires verdunoises des avantages que peut représenter l'acquisition d'une propriété à Verdun :

- 1.3.1 Mettre à la disposition des locataires verdunois de l'information sur les atouts que représente l'acquisition d'un logement à la suite d'une conversion en copropriété ou autre.

#### 1.4 Valorisation de projets locatifs favorisant la mixité intergénérationnelle :

- 1.4.1 Appuyer la construction ou la rénovation de projets résidentiels s'adressant à une clientèle de retraités et de préretraités qui veulent rester à Verdun, près de leur famille;
- 1.4.2 Encourager l'implantation d'habitations visant le rapprochement intergénérationnel (enfants, parents et grands-parents).

## 2. LA SÉCURITÉ ET LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

La sécurité et le sentiment de sécurité sont des éléments déterminants de la qualité de vie des familles. À cet égard, on observe que 91,4 % des résidants de Verdun, dont le territoire est couvert par le poste de quartier 16 du Service de Police de la Ville de Montréal, jugent leur quartier *très sécuritaire* (35,7 %) ou *moyennement sécuritaire* (55,7 %), soit des proportions similaires à la moyenne du territoire montréalais. Comparativement aux résidants des autres quartiers, les Verdunois se situent dans la moyenne et ne sont *ni plus ni moins* inquiets d'être cambriolés, ou encore de marcher seuls le soir, dans un parc ou ailleurs. En fait, depuis plusieurs années à Verdun, des mesures concrètes ont été prises pour accroître la perception du sentiment de sécurité chez les résidants. On a déployé beaucoup d'énergie pour inciter les citoyens à faire en sorte que Verdun offre un milieu agréable où il fait bon vivre et où l'on désire y élever ses enfants.

Inspiré du *Profil de quartier. PDQ 16 – SPVM*, décembre 2004, page 6.

### 2.1 Promotion et soutien aux efforts concertés visant à offrir un milieu de vie sans violence :

- 2.1.1 Planifier, avec les partenaires du milieu, des campagnes de sensibilisation au civisme;
- 2.1.2 Faire connaître les organismes ainsi que les services offerts aux familles;
- 2.1.3 Assurer une cohésion locale entre les intervenants en sécurité.

### 2.2 Renforcement du sentiment de sécurité chez les résidants et les familles :

- 2.2.1 Améliorer la sécurité des lieux publics tels les parcs et les espaces verts, les stations de métro et les ruelles;
- 2.2.2 Tenter de réduire la circulation de transit à proximité des lieux propices aux activités des jeunes et des familles;
- 2.2.3 Maintenir l'objectif d'élimination rapide des graffitis sur le territoire;
- 2.2.4 Assurer la salubrité des lieux publics et privés.

### 2.3 Amélioration des aménagements urbains propices à la pratique des transports actifs :

- 2.3.1 Faire en sorte que le plan d'aménagement urbain favorise la sécurité et la cohabitation harmonieuse des usagers des transports actifs\* dans l'arrondissement.

\* marche, bicyclette, patin à roues alignées, planche à roulettes, fauteuil roulant, etc.

### 3. LA VIE COMMUNAUTAIRE

Verdun est hautement réputé pour sa capacité de rassembler les acteurs locaux dans le but d'améliorer la qualité de vie de la collectivité. Le développement local s'avère un véritable succès et son exemple est cité partout au Québec. À ce chapitre, la présence de plusieurs institutions et tables de concertation dans divers champs d'activités (p. ex., logement, jeunesse, aînés, famille, santé mentale, emploi, bénévolat, sécurité alimentaire) permet aux citoyens de se mobiliser autour de causes communes et d'intervenir pour encourager l'inclusion de tous.

Page d'accueil, site Internet de l'arrondissement de Verdun.

#### 3.1 Création et maintien d'activités et de services destinés aux familles :

- 3.1.1 Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des enfants et de leurs parents;
- 3.1.2 Augmenter, en partenariat avec les organismes, le nombre de lieux de rencontre et de socialisation pour les jeunes et les adolescents;
- 3.1.3 Tenir compte des besoins des adolescents.

#### 3.2 Promotion du rapprochement entre les générations au sein de notre collectivité :

- 3.2.1 Encourager et soutenir les activités intergénérationnelles.

#### 3.3 Promotion du rapprochement entre les diverses cultures au sein de notre collectivité :

- 3.3.1 Offrir un soutien et participer à la tenue d'activités interculturelles.

#### 3.4 Soutien des activités et des initiatives en lien avec la sécurité alimentaire des familles :

- 3.4.1 Favoriser l'accessibilité aux ressources alimentaires et aux denrées fraîches;
- 3.4.2 Promouvoir, auprès des familles, les orientations de notre politique « Bonne bouffe »;
- 3.4.3 Appuyer les projets mettant de l'avant des valeurs et des pratiques écologiques en alimentation.

#### 4. LES SPORTS, LES LOISIRS, LES ARTS ET LA CULTURE

La programmation offerte par l'arrondissement de Verdun couvre une vaste gamme d'activités. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) participe à de nombreuses tables sectorielles. Plusieurs organismes à vocation municipale, régionale ou locale sont reconnus par la Direction de la CSLDS de l'arrondissement pour offrir des services culturels, sportifs, de loisirs et de vie communautaire à l'ensemble de la population du territoire. Ce sont ces organismes qui prennent en charge le développement et l'animation d'une ou de plusieurs activités sur le territoire.

*Inspiré du Plan directeur des équipements de culture, de sport et de loisir. Sodem, Recherche et Développement.*

Plus de 100 activités sportives adaptées aux différents groupes d'âge de la population, et totalisant plus de 8000 heures, sont offertes par la Direction de la CSLDS et les organismes partenaires. Le secteur culturel présente, pour sa part, nombre de concerts, d'expositions, de fêtes et d'événements, ainsi que des activités de création artistique d'une grande variété, destinés à tout genre de public. Par ailleurs, la bibliothèque municipale offre dans ses deux succursales un choix impressionnant de documents pour toute la famille en plus d'organiser une gamme d'activités en lien avec la lecture.

##### 4.1 Aide à l'accessibilité des espaces et des équipements pour les familles :

- 4.1.1 Assurer une juste répartition des espaces et des équipements sur le territoire verdunois;
- 4.1.2 Faire du secteur de l'Auditorium un nouveau pôle d'attraction sportif, récréatif et culturel;
- 4.1.3 Entamer des discussions avec les commissions scolaires du territoire (CSMB et LBPSB) sur l'utilisation de leurs locaux, en plus des plateaux sportifs;
- 4.1.4 S'assurer que la programmation tient compte de la réalité des familles dont les parents travaillent;
- 4.1.5 Chercher des moyens d'améliorer la tarification de façon à privilégier les familles.

## 5. L'ENVIRONNEMENT

Les Verdunois considèrent que les berges du fleuve Saint-Laurent constituent la principale attraction récréotouristique de l'arrondissement, surtout pour la beauté du site, sa proximité et les pistes multifonctionnelles. « Verdun est, à la fois, un arrondissement en développement et un milieu vivant et amical, où les gens sont impliqués et où la nature est omniprésente, tout cela, à proximité du centre-ville de Montréal. »

*Inspiré de Verdun 2003 – Portrait et réalités socio-économiques. Forum économique de Verdun, avril 2004.*

L'arrondissement jouit en effet d'une situation privilégiée en bordure du fleuve tout en étant situé près des grands axes routiers. Verdun peut s'enorgueillir de posséder quelque 15 kilomètres de littoral sillonné de pistes cyclables et piétonnières qui procurent à ses citoyens un accès direct et privilégié aux berges. Les projets de mise en valeur des berges confèrent à l'arrondissement un environnement et une qualité de vie enviables. Le boisé de L'Île-des-Sœurs, appelé Domaine Saint-Paul, fait l'objet d'une servitude de conservation et a été désigné comme écosystème forestier exceptionnel par le ministère des Ressources naturelles du Québec. En janvier 2007, une commission de l'environnement a été mise sur pied afin de mener des études et de faire rapport sur toute matière portant sur l'environnement et sur l'accès universel dans l'arrondissement.

### 5.1 Mise de l'avant d'une gamme d'interventions visant à assurer le maintien d'un environnement propre :

- 5.1.1 Réactiver les actions d'embellissement en lien avec les ruelles et les milieux de vie;
- 5.1.2 Continuer la tenue d'activités d'embellissement en lien avec les milieux de vie;
- 5.1.3 Maintenir l'objectif « zéro graffiti » et poursuivre la politique d'élimination instantanée.

### 5.2 Préservation et mise en valeur des grands espaces verts que sont le parc riverain et le Domaine Saint-Paul :

- 5.2.1 Favoriser la tenue d'activités familiales axées sur la découverte du milieu;
- 5.2.2 Soutenir les activités du Comité d'embellissement.

### 5.3 Préservation et mise en valeur de tous les espaces verts récréatifs pour qu'ils constituent un atout pour les familles de Verdun :

- 5.3.1 Continuer de mettre en valeur des espaces verts riverains;
- 5.3.2 Poursuivre la mise en place des structures de jeux et des équipements répondant aux principes d'accès universel;
- 5.3.3 Accroître et améliorer les liens entre les pistes cyclables.

### 5.4 Soutien des pratiques de développement durable :

- 5.4.1 Améliorer le programme de collecte sélective et de gestion des résidus domestiques;
- 5.4.2 Faciliter l'accès aux contenants de recyclage;
- 5.4.3 Encourager les familles à adopter des pratiques de développement durable.

## 6. LES COMMUNICATIONS

L'arrondissement de Verdun bénéficie de relations privilégiées avec les médias locaux. Les familles sont bien informées de toutes les occasions qui s'offrent à elles et de tous les événements et renseignements qui les concernent. Elles se sentent alors bienvenues dans la collectivité et elles ont le goût de s'impliquer.

Les membres du Conseil de l'arrondissement et l'équipe de gestion témoignent d'une réelle passion pour Verdun. À l'écoute des familles, ils favorisent une approche axée sur une participation active des citoyens tout en tenant la population informée des diverses initiatives de leur quartier.

L'arrondissement travaille à la concertation, au maillage et à la complémentarité avec un réseau d'organismes publics et communautaires, solidaires et très engagés, et bien enracinés dans le milieu, qui se préoccupent d'assurer des environnements favorables aux familles et à leur épanouissement dans la collectivité.

*Inspiré du Plan directeur de communications. Arrondissement de Verdun, mars 2005, page 8.*

### 6.1 Intégration systématique de la composante « famille » dans toutes les stratégies de communication :

- 6.1.1 Utiliser le site Internet de l'arrondissement pour s'adresser aux familles;
- 6.1.2 Maintenir la collaboration avec la Table de concertation famille de Verdun;
- 6.1.3 Faire connaître aux familles les mécanismes d'accès aux élus municipaux.

### 6.2 Instauration et renforcement de mécanismes de communication, de concertation, de consultation et d'évaluation auprès des familles, des groupes ou des associations :

- 6.2.1 Créer et maintenir des liens privilégiés avec les « acteurs familles » du milieu;
- 6.2.2 Continuer d'appuyer les diverses activités tenues par les intervenants familiaux du milieu;
- 6.2.3 Diffuser auprès des familles, en collaboration notamment avec les médias locaux, de l'information sur les interventions qui concernent les familles.

## Conclusion

La politique familiale inspirera toutes les actions et les mesures qui seront prises à l'arrondissement de Verdun. C'est l'instrument qui permettra de tenir compte des familles, de leurs préoccupations et de leurs besoins dans toute intervention municipale. Pour l'ancrer dans la réalité, la politique sera assortie d'un plan d'action triennal axé sur la famille et en lien avec la mission, les valeurs, les orientations et les objectifs qui la composent. Ce plan d'action reprendra chacun des domaines d'intervention abordés dans la politique et y associera des actions prioritaires à mettre en œuvre selon un échéancier proposé.

Il est à noter, toutefois, que l'arrondissement ne sera pas l'unique porteur de cette politique; les familles et les acteurs locaux contribueront, eux aussi, par leur engagement et leur mobilisation, à bâtir un milieu de vie propice à l'épanouissement des familles de Verdun.

Au cours des prochaines années, l'arrondissement entend demeurer attentif aux réalités vécues par les familles. Dans cette perspective, la politique familiale et son plan d'action serviront de guides pour la réalisation d'initiatives dans les champs d'action où la municipalité a le pouvoir d'intervenir. Pour ce qui est du Comité famille, dont les membres sont des partenaires du milieu ayant participé à l'élaboration de cette politique, il poursuivra son travail en assurant, notamment, un rôle de vigie dans les dossiers touchant la famille.

## Bibliographie

- Plan stratégique. Arrondissement de Verdun.
- Profil socioéconomique, Montréal, septembre 2004.
- Verdun 2003 – Portrait et réalités socio-économiques, avril 2004.
- Profil statistique de l'arrondissement de Verdun, octobre 2004.
- Plan d'urbanisme de Montréal, partie II : chapitre 24, juin 2005.
- Cibles prioritaires 2004 – 2006, Table de concertation en développement social de Verdun, juin 2004.
- Profil de quartier, PDQ 16 – SPVM, décembre 2004.
- États généraux sur la famille « Pour une communauté aux couleurs de ses familles », COFAQ, octobre 2006.

## Remerciements

La politique familiale de Verdun est le fruit d'un travail de réflexion du Comité famille et d'une volonté d'engagement des élus municipaux. Elle est aussi le reflet de la participation d'organismes du milieu qui ont participé aux premières étapes de la recherche en acceptant généreusement de formuler des commentaires qui ont par la suite alimenté les discussions, orienté les réflexions et ciblé les actions.

Un merci particulier est adressé aux organismes suivants :

- La Maison des familles de Verdun;
- La Table de concertation famille de Verdun;
- La Concertation en développement social de Verdun;
- Le Centre de la Petite Enfance Les Trotinettes (installation Chez Galurin);
- Le Centre des femmes de Verdun;
- La Table sur le logement social de Verdun;
- Action Surveillance Verdun;
- Le Comité sécurité alimentaire de Verdun;
- Le Comité d'action des CitoyenNEs de Verdun;

Merci à M. Jean Dominique, chargé de dossier / mission à la Ville de Montréal, de sa précieuse collaboration qui a été des plus appréciées tout au long des travaux du Comité.

Merci à M. Denis Guérin, responsable des évaluations au Carrefour action municipale et famille, pour les heures d'accompagnement et pour ses commentaires pertinents.

Le Comité famille doit également être remercié pour la grande disponibilité et le vif enthousiasme dont ses membres ont fait preuve tout au long de la démarche.

---

**MEMBRES DU COMITÉ FAMILLE 2006-2007**

|   |  |
|---|--|
| M <sup>me</sup> Murielle Bernard        | Directrice<br>Maison des familles de Verdun  |
| M <sup>me</sup> Rose Deslauriers Lavoie | Membre<br>Comité famille, école, communauté, réussir ensemble  |
| M. Jean Dominique                       | Chargé de dossier / mission<br>Ville de Montréal   |
| M. Pierre Gareau                        | Coordonnateur<br>Concertation en développement social de Verdun  |
| M. Normand Houle                        | Chef de la division des loisirs et des événements<br>Arrondissement de Verdun                                      |
| M. Donald Lavergne                      | Intervenant communautaire<br>CLSC Verdun/Côte St-Paul  |
| M <sup>me</sup> Francine Lefebvre       | Agente de développement<br>Comité sécurité alimentaire de Verdun   |
| M <sup>me</sup> Francine Morin          | Responsable du protocole et des relations publiques<br>Arrondissement de Verdun                                    |
| M <sup>me</sup> Françoise Nadeau        | Membre<br>Comité famille, école, communauté, réussir ensemble  |
| M. Alain Tassé                          | Représentant des élus et responsable du Comité famille<br>Conseiller municipal, district de Desmarchais – Crawford |
| M. Marc Touchette                       | Représentant des élus<br>Conseiller d'arrondissement, district de Champlain – L'Île-des-Sœurs                      |

---

**DIRECTEURS DE SERVICE – ARRONDISSEMENT DE VERDUN**

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| M. Gilles Baril               | Directeur de l'arrondissement  |
| M. Pierre Boutin              | Directeur des travaux publics  |
| M. René Breton                | Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social        |
| M <sup>me</sup> Louise Hébert | Directrice du Bureau d'arrondissement et<br>Secrétaire du conseil d'arrondissement |
| M. Dany Tremblay              | Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises                  |

---

**REPRÉSENTANTS – VILLE DE MONTRÉAL**

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| M <sup>me</sup> Marie-André Beaudoin | Mairesse, arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville<br>Membre du comité exécutif – responsable du développement social et<br>communautaire                            |
| M <sup>me</sup> Jane Cowell-Poitras  | Conseillère municipale, arrondissement de Lachine<br>Membre du Conseil de la famille et de l'enfance et<br>vice-présidente du Carrefour action municipale et famille |
| M. Pierre Bélec                      | Conseiller spécial au directeur général<br>Ville de Montréal   |